

Référencé au DATADOCK

Mais au fait, datadock, c'est quoi ?

Avec la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (que vous pouvez consulter [ici](#)), le législateur s'est attaqué de front au domaine de la formation professionnelle, dans le but d'en contrôler la qualité.

Cette loi a confié aux financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du contrôle de la qualité de l'ensemble des organismes de formation.

Or, des organismes de formation, en France, on en dénombre à cette époque plus de quatre-vingt mille.

La tâche qui s'annonce est donc énorme.

L'année suivante, paraît le 30 juin 2015 un décret qui apporte des précisions sur les critères à prendre en compte par les financeurs, ces fameux organismes qui vous permettent de suivre une formation sans avoir à en supporter les coûts.

Ce décret détermine six critères que les financeurs vont devoir prendre en compte pour évaluer et contrôler la qualité des organismes de formation comme **Dirprod Formations**.

Une date est fixée, à partir de laquelle devra être publiée la liste des organismes qui remplissent les critères nécessaires et obligatoires : c'est le 1er janvier 2017.

La solution retenue est la mise en place d'une immense base de données centralisée sur laquelle les organismes de formation viendront apporter les preuves de leur respect des critères d'éligibilité et sur laquelle les organismes financeurs pourront venir les contrôler. Le fameux DATADOCK.

La tâche étant tout de même titanesque, un délai supplémentaire de six mois permet à l'ensemble des organismes de pouvoir trouver le temps pour venir apporter les preuves demandées.

Depuis le 1er juillet 2017, il est ainsi impossible à un organisme qui ne respecte pas les critères du Datadock de voir une formation donnée à un stagiaire financée par un OPCA. Ce qui est très fâcheux pour l'organisme mais surtout très ennuyeux pour le stagiaire !

Lorsque vous flânez sur les sites des autres organismes de formation sur la toile, assurez-vous donc toujours qu'ils soient bien référencés au Datadock, ou bien faites chauffer votre carnet de chèque.

C'est pourquoi nous sommes très heureux chez **Dirprod Formations** d'avoir obtenu facilement le «coup de tampon magique» et de pouvoir vous proposer l'assurance d'un financement à 100% de toutes les formations que vous trouverez sur ce site et au catalogue.

La petite vidéo qui suit donne une explication visuelle et colorée et quelques détails supplémentaires sur le système.

En attendant, toujours à votre service,

Et au plaisir de vous croiser au détour de nos formations.